

Bulletin d'information mensuel du syndicat national
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

Prêt aide au logement locatif sans intérêt : 1800 euros maximum remboursables en 30 mois maximum pour financer les frais de déménagement dans le cadre locatif . Le dossier de demande est à télécharger sur le site internet :

www.fondationjeanmoulin.fr

Pour toute info, service des prêts : du lundi au jeudi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 08h30 à 11h30 au **01.80.15.47.44/45/48**. En dehors de ces horaires, vous pouvez adresser un mail à : fim-prets@interieur.gouv.fr



DERNIERE MINUTE : Le numéro de la cellule d'écoute psychologique du Ministère de l'intérieur change. A compter du 18 mars 2021, le 0 800 100 124 ne sera plus valide : un message sur répondeur renverra vers le **0 800 738 314 (Numéro vert)**. *Pour les agents en cours de suivi psychologique avec le précédent prestataire, la continuité de l'accompagnement est prévue et se réalisera jusqu'à son terme.*

A noter : Les appels sont anonymes, gratuits, depuis un téléphone mobile ou fixe et vous êtes mis en relation directe avec un psychologue 7j/7 et 24h/24.

COMMENT JOINDRE la CELLULE D'ÉCOUTE ?

Sur le site www.pros-consulte.com choisissez votre psychologue dans la liste des consultants disponibles. Sur votre téléphone, composez le numéro vert L'accueil vocal vous demandera les 4 chiffres du psychologue choisi et vous serez aussitôt mis en relation avec lui.

Sur votre téléphone, composez le numéro vert dédié au Ministère. Ensuite, tapez sur la touche * pour être mis en relation avec un psychologue .

Sur votre smartphone, téléchargez l'application Pros-Consulte pour Android ou pour iPhone. Entrez le numéro vert dédié au Ministère. Choisissez votre psychologue, appuyez sur l'icône "téléphone" et vous êtes aussitôt mis en relation.



UNE NOUVELLE CNI électronique : un décret du 13 mars 2021 prévoit la délivrance d'une nouvelle carte nationale d'identité, dotée d'une puce avec des éléments biométriques, image numérisée de son titulaire ainsi que deux empreintes digitales. Il ramène à dix ans sa durée de validité .

La mise en œuvre débute dans les mairies de l'Oise (CERT ARRAS 62) à compter du 15 mars 2021 et en Seine-Maritime à compter du 29 mars 2021. Pour la mise en œuvre nationale, la date est fixée au 2 Août 2021.

Ce n'est qu'à partir de 2031 que l'on ne pourra plus voyager dans l'espace européen avec l'ancienne carte. **Pour les CERT, une nouvelle réforme à mettre en œuvre !**

CESEDA Lors du conseil des ministres du 17 mars 2021, le ministre de l'Intérieur a présenté un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020 portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

Ainsi ces travaux de recodification se devaient

de rendre un CESEDA plus clair et accessible offrant une vision complète et consolidée du droit applicable. Nous l'espérons pour nos collègues. Ce nouveau code entrera en vigueur le **1er mai 2021**. **Notre syndicat sera vigilant à la formation pour nos collègues dans les services « Etrangers » afin que l'Administration évite les erreurs du passé.**



Créé avec l'application **BD+** développée par la (BNF)



LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES :

- CHSCTM 6 avril 2021
- GT CTSP 8 avril 2021
- CTM 12 avril 2021
- GT FJM 14 avril 2021

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR
11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91